

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

---

16 JANVIER 2018

---

ENTENTE

ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA VALLÉE D'AOSTE, LE PARLEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DU JURA

—

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE TRIANGULAIRE EN XVIIÈME  
SESSION, BRUXELLES, JANVIER 2018

—

## MESDAMES, MESSIEURS,

Les délégations du Parlement de la République et Canton du Jura, du Conseil régional de la Vallée d'Aoste et du Parlement de la Communauté française de Belgique, réunies au sein du Comité triangulaire, ont tenu à Bruxelles, les 15 et 16 janvier 2018(1)(2) leur dix-septième session sous la présidence de M. Philippe Courard, Président du Parlement de la Communauté française de Belgique, M. Alain Lachat, Président-Délégué du Parlement de la République et Canton du Jura et de M. Joël Farcoz, Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

Comme de coutume, les délégations ont abordé la situation politique et institutionnelle dans les trois entités.

Les trois délégations ont, en outre, largement débattu des questions relatives aux actions et mesures mises en œuvre pour prévenir la radicalisation chez les jeunes.

Pour éclairer ses travaux, le Comité a procédé à l'audition de M. Alain Grignard, Islamologue, Commissaire à la police fédérale et professeur à l'Université de Liège, M. Bruno Sedran, coordonnateur des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Patrick Liebermann, coordonnateur du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents en Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Olivier Vanderhaeghen, conseiller en prévention du radicalisme à la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aux termes des travaux, les membres du Comité triangulaire ont adopté un texte de résolution visant à combattre et prévenir la radicalisation chez les jeunes :

**Conscient** que le risque de radicalisation constitue des menaces majeures de nos sociétés et peut déboucher sur une violence extrême ;

**Constatant** que *le vivre ensemble et la cohésion sociale* sont de plus en plus remis en cause par une minorité de personnes qui, en se radicalisant, ébranlent les valeurs démocratiques et les droits humains ;

**Soucieux** des enjeux globaux et du caractère multidimensionnel des causes de la radicalisation chez les jeunes, la lutte contre le radicalisme est plus que jamais un défi majeur pour nos sociétés ;

**Rappelant** que l'une des causes est le dévoiement de la religion et que le radicalisme violent mène à de nombreux amalgames envers les reli-

gions qui entraînent par là-même une recrudescence des crimes et des discours de haine motivés par le racisme, la xénophobie et l'intolérance à l'égard d'une opinion, d'une croyance ;

**Considérant** toutefois que la radicalisation ne concerne pas uniquement le domaine religieux et qu'elle est encore moins associée à une seule religion ;

**Insistant** sur l'urgence de dégager des pistes de solutions afin d'agir préventivement contre ce fléau qui n'est que la pointe d'un iceberg bien plus profond, celui d'un malaise et du désarroi de toute une génération de jeunes ;

**Persuadés** que les Etats, les Régions, Communautés et Cantons, dans leurs diverses composantes doivent s'unir et renforcer leurs efforts pour réagir efficacement aux problèmes de radicalisme, en coopérant à la mise en place de politiques durables à long terme

**Considérant** qu'il y a lieu de cultiver le potentiel et l'espoir que représente la jeunesse qui constitue le meilleur rempart contre l'intégrisme et la violence ;

Le Comité triangulaire de coopération interparlementaire

**Exhorte** leurs gouvernements à adopter les mesures structurelles pour lutter contre le radicalisme sous ses diverses formes, en travaillant les dimensions identitaires, socio-économiques et interculturelles qui sous-tendent le processus conduisant au basculement dans le radicalisme violent ;

**Recommande** à leurs gouvernements d'intensifier le processus de dialogue interculturel qui permet de lutter plus efficacement contre le repli identitaire et contre les préjugés, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie et de donner des grilles de lecture pour comprendre les enjeux internationaux ;

**Invite** leurs gouvernements à mettre en place et à développer une politique de la jeunesse qui soit émancipatrice et inclusive, qui donne la parole aux jeunes, les aide à avoir confiance en eux, et à retrouver confiance dans les institutions, et, qui les accompagne dans leurs projets et les valorise.

(1) Membres présents pour les 3 entités

(2) **Ont participé aux travaux du Comité triangulaire :**

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Ph. Courard, Président du Parlement, V. Bonni, P. Prévot, Ph. Bracaval, O. Maroy, X. Baeselen, Secrétaire général du Parlement, F. Morsa, 1er Conseiller

Pour le Parlement de la République et Canton du Jura :

A. Lachat, Président de la délégation, C. Gerber, R. Jaeggi, N. Girard, J.-B. Maitre, Secrétaire général du Parlement

Pour le Conseil régional de la Vallée d'Aoste :

J. Farcoz, Président du Conseil régional, P. Contoz, A. Fosson, V. Grosjean, Chr. Perrin, Secrétaire générale du Conseil régional